



Assemblée parlementaire de l'OTAN

## COMPTE RENDU

de la réunion de la commission de la défense et de la sécurité

*Salle plénière, Sénat,  
Parlement (Sénat et Chambre des députés)  
Bucarest, Roumanie*

samedi 7 et dimanche 8 octobre 2017

**LISTE DE PRÉSENCE**

<b>Président</b>	Raymond KNOPS (Pays-Bas)
<b>Rapporteur général</b>	Joseph A. DAY (Canada)
<b>Rapporteur spécial</b>	Wolfgang HELLMICH (Allemagne)
<b>Président de l'AP-OTAN</b>	Paolo ALLI (Italie)
<b>Secrétaire général de l'AP-OTAN</b>	David HOBBS
<b>Délégations membres</b>	
Albanie	Mimi KODHELI Perparim SPAHIU Xhemal QEFALIA
Belgique	Peter BUYSROGGE Karolien GROSEMANS Sébastien PIRLOT Karl VANLOUWE Veli YÜKSEL
Bulgarie	Hristo GADZHEV Simeon SIMEONOV
Canada	Leona ALLESLEV Pierre-Hugues BOISVENU Michael COOPER Pierre PAUL-HUS
Croatie République tchèque	Miro KOVAC Patrik KUNCAR Martin SEDLAR
Danemark	Peter Juel JENSEN
Estonie	Hannes HANSO Marko MIHKELSON
France	Sonia KRIMI Jean-Charles LARSONNEUR Joachim SON-FORGET
Allemagne	Rainer ARNOLD Lorenz CAFFIER Karin EVERS-MEYER Wolfgang HELLMICH Anita SCHÄFER
Grèce	Andreas LOVERDOS Ioannis PLAKIOTAKIS
Hongrie	Matyas FIRTL
Italie	Lorenzo BATTISTA Luciano URAS Vito VATTUONE
Lettonie	Artis RASMANIS
Lituanie	Juozas OLEKAS
Monténégro	Obrad Miso STANISIC
Pays-Bas	Bastiaan van APELDOORN Franklin van KAPPEN Raymond de ROON Herman SCHAPER

Norvège	Sverre MYRLI
Pologne	Waldemar ANDZEL
	Przemyslaw CZARNECKI
	Jan DOBRZYNSKI
	Stanislaw PIETA
Portugal	Joao REBELO
Roumanie	Nicu FALCOI
	Mihai Valentin POPA
Slovaquie	Anton HRNKO
Slovénie	Matjaz NEMEC
Espagne	Eugenio Jesus GONZALVEZ
	Gabino PUCHE
	Luis RODRIGUEZ-COMENDADOR
Turquie	Ziya PIR
	Sirin UNAL
Royaume-Uni	Lord CAMPBELL OF PITTENWEEM
	Kevan JONES
	Madeleine MOON
	Alec SHELBROOKE
	Bob STEWART
États-Unis	Paul COOK
	Thomas MARINO
	Michael R. TURNER
<b>Délégations associées</b>	
Arménie	Koryun NAHAPETYAN
Autriche	Hubert FUCHS
	Anton HEINZL
Azerbaïdjan	Gudrat HASANGULIYEV
	Malahat IBRAHIMGIZI
Finlande	Eero HEINALUOMA
	Mikko SAVOLA
Serbie	Vladimir DJUKANOVIC
Suède	Björn von SYDOW
	Hans WALLMARK
Suisse	Isidor BAUMANN
	Josef DITTLI
	Werner SALZMANN
Ukraine	Yurii BEREZA
	Iryna FRIZ
	Oksana YURYNETS
<b>Délégations des partenaires régionaux et membres associés méditerranéens</b>	
Algérie	Nordine BENKORTBI
Jordanie	Hussein MAJALI
Maroc	Mohammed AZRI
<b>Observateurs parlementaires</b>	
Australie	Ross HART
Égypte	Eid HAIKL
	Khaled MEGAHED
Kazakhstan	Yersultan BEKTURGANOV
République de Corée	Sang Don LEE
	Jong-Kul LEE

**Invités parlementaires**

Afghanistan

Mohammad Alam EZEDYAR  
Khalid A. PASHTOON

**Intervenants**

**Mihai-Viorel FIFOR**

ministre de la défense nationale de la Roumanie

**Général Nicolae-Ionel CIUCĂ**

chef d'état-major général de la Roumanie

**Thomas KARAKO**

chercheur principal, programme pour la sécurité internationale, directeur du projet de défense antimissile, centre d'études stratégiques internationales

**Elizabeth PEARSON**

chercheuse associée, RUSI, et doctorante au *King's College* de Londres

**Emily WINTERBOTHAM**

maître de recherche, RUSI

**Secrétariat international**

Ethan CORBIN, directeur  
Anna PICHLER, coordinatrice  
Carmyn CHAPMAN, assistante de recherche

## **I. Remarques préliminaires de Raymond KNOPS (Pays-Bas), président**

1. Le président de la commission de la défense et de la sécurité (DSC), **Raymond Knops** (NL), souhaite la bienvenue à tous les membres de la commission ainsi qu'aux observateurs présents à Bucarest, et remercie la délégation de la Roumanie d'accueillir la session annuelle 2017. Il rappelle ensuite la procédure à suivre pour le dépôt d'amendements aux projets de résolution de la commission sur la coopération OTAN-UE et les opérations de l'OTAN en Afghanistan, soulignant notamment que les amendements doivent être remis au secrétaire de la commission le matin même, avant 10h30. Il indique également que le dimanche 8 octobre, à la fin de la réunion, la commission élira les nouveaux membres appelés à occuper les postes devenus vacants des bureaux de la commission et des sous-commissions, à savoir le président et le vice-président de la DSCFC et un représentant au Conseil interparlementaire Ukraine-OTAN. Tous les autres membres en exercice des bureaux sont rééligibles. Les candidats intéressés sont priés de communiquer leurs candidatures au directeur de la commission de la défense et de la sécurité, Ethan Corbin. Le président souhaite ensuite la bienvenue aux intervenants qui vont s'exprimer devant la commission et signale que leurs biographies ainsi que les textes de tous les exposés et interventions pourront être consultés sur le nouveau site web de l'AP-OTAN. Il invite ensuite la commission à passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

## **II. Adoption du projet d'ordre du jour [160 DSC 17 F]**

2. **Le projet d'ordre du jour [160 DSC 17 F] est adopté.**

## **III. Adoption du compte rendu de la réunion de la commission de la défense et de la sécurité tenue à Tbilissi (Géorgie) le samedi 27 mai 2017 [139 DSC 17 F]**

3. **Le compte rendu de la réunion de la commission de la défense et de la sécurité [139 DSC 17 F] est adopté en l'état.**

## **IV. Procédure pour les amendements aux projets de résolution *Une coopération OTAN-UE plus étroite* [217 DSC 17 F] et *Appuyer les forces de défense et de sécurité nationales afghanes* [216 DSC 17 F]**

4. Le président présente la procédure à suivre en vue des amendements aux projets de résolution *Une coopération OTAN-UE plus étroite* [217 DSC 17 F] et *Appuyer les forces de défense et de sécurité nationales afghanes* [216 DSC 17 F]. Il rappelle que les amendements doivent être déposés auprès du secrétaire de commission au plus tard le dimanche à 10h30. Les amendements relatifs aux résolutions présentées en plénière devront quant à eux être soumis au service de la séance et des procédures au plus tard le lundi à 10h.

## **V. Table ronde et débat sur *L'évolution de la situation en matière de sécurité en Roumanie et dans la région de la mer Noire***

5. Le président présente les deux intervenants du pays hôte qui vont prendre la parole dans le cadre de la table ronde consacrée à l'évolution de la sécurité en Roumanie et dans la région de la mer Noire. Le premier à s'exprimer est **Mihai-Viorel Fifor**, ministre de la défense nationale de la Roumanie. Monsieur Fifor souhaite la bienvenue aux délégués dans son pays et insiste sur l'importance de la réunion. Il enchaîne en rappelant que l'OTAN et les autres institutions multilatérales occupent une place de choix dans la politique de sécurité de la Roumanie et apportent une contribution de premier plan aux vastes efforts visant à préserver les valeurs de la communauté euro-atlantique.

6. M. Fifor déclare qu'avec la présence militaire croissante de la Russie dans la région et notamment en Crimée, la situation sécuritaire en mer Noire n'a jamais été aussi préoccupante depuis la fin de la guerre froide. Il qualifie le contexte actuel de « volatile et imprévisible ». Afin de contrer cette tendance, poursuit-il, la Roumanie revoit aujourd'hui à la hausse ses investissements au titre des capacités intervenant dans la connaissance de la situation, au niveau national et à l'échelle plus vaste de la région.

7. M. Fifor passe ensuite en revue les éléments clés de la politique roumaine de sécurité et de défense, et indique que le ministère roumain de la défense projette, dans le cadre du renforcement des engagements de son pays auprès des organisations internationales, de développer les capacités nationales de défense. La Roumanie compte, à ce titre, donner la priorité aux efforts d'adaptation décrétés par l'OTAN dans le sillage des événements survenus en 2014 et ce faisant, mettre en place une approche à 360 degrés de la sécurité. Elle a revu ses contributions à l'OTAN à la hausse, notamment en hébergeant des éléments de la présence avancée adaptée (tFP) sur le flanc est de l'Alliance et en fournissant des troupes au groupement tactique sous commandement des États-Unis participant à la présence avancée rehaussée (eFP). La situation de la Roumanie au carrefour des Balkans occidentaux et de la région de la mer Noire peut constituer un atout stratégique, ajoute M. Fifor. Son pays continuera de prôner une approche unitaire pour la présence avancée rehaussée des Alliés sur le flanc est, et est reconnaissant à ces derniers pour leurs contributions à ces unités.

8. M. Fifor élargit ensuite son propos à d'autres menaces sécuritaires croissantes, comme le terrorisme, la prolifération des ADM et les risques liés à la cybersécurité et à la sécurité énergétique. S'agissant de la réponse à apporter face à ces défis, il souligne le soutien qu'apporte son pays aux initiatives de défense intelligente ainsi qu'à divers grands projets de renforcement capacitaire comme la défense antimissile alliée, le système allié de surveillance terrestre, les capacités alliées de détection lointaine aéroportée et les moyens aériens de transport stratégique. Il conclut son exposé en encourageant l'Alliance à continuer de diffuser son message d'unité et de solidarité et à réaffirmer son attachement à rester garant du droit international.

9. M. Knops remercie le ministre pour son exposé. Il présente ensuite le deuxième intervenant de cette table ronde, à savoir le général **Nicolae-Ionel Ciucă**, chef d'état-major général de la Roumanie. Le général Ciucă souhaite la bienvenue aux membres distingués de l'Assemblée et se dit honoré de pouvoir contribuer au débat sur la sécurité et la stabilité dans la région de la mer Noire. Il explique que depuis deux décennies, cette zone, hier encore espace de coopération, est devenue le théâtre d'une concurrence stratégique où s'affrontent intérêts économiques, politiques et militaires. Les derniers événements en date, explique-t-il, mettent en lumière une détérioration de la sécurité que vient encore accentuer la crise en cours au Moyen-Orient. Le général Ciucă recommande à tous les États membres de l'OTAN de rester particulièrement attentifs à la manière dont ces défis évoluent, car la stabilité de la région conditionne la sécurité de tout le flanc est de l'OTAN.

10. Le général Ciucă passe également en revue les contributions que son pays, conformément aux décisions du sommet de Varsovie sur la mise en place d'une présence dissuasive plus robuste en Europe orientale, mobilise pour assurer une présence plus solide et plus cohérente de l'OTAN dans cette région. Depuis 2016, une division multinationale de l'OTAN et une unité d'intégration des forces OTAN (NFIU) sont basées en Roumanie, et la NFIU roumaine a pris part à différents exercices menés à l'échelle de l'Alliance sur l'état de préparation et l'interopérabilité. Le général explique par ailleurs que la Roumanie a donné un coup d'accélérateur au processus de modernisation de ses forces armées et œuvre à l'amélioration permanente de sa préparation et de son interopérabilité.

11. Le général Ciucă insiste également sur l'engagement de la Roumanie en faveur des objectifs en matière de dépenses de défense définis par l'OTAN. À partir de 2017 et tout au long de la prochaine décennie, son pays consacra 2 % de son PIB au budget de la défense et il a, dès cet année, affecté plus de 20 % de cette enveloppe budgétaire à l'achat de nouveaux matériels,

dépassant ainsi le plancher fixé par la directive OTAN. Il rappelle également que la Roumanie participe au groupement tactique eFP sous commandement des États-Unis et souligne les résultats positifs obtenus avec l'intensification de l'entraînement multinational interarmées et des missions de surveillance aérienne menées par le Royaume-Uni, l'Italie et le Portugal dans la région de la mer Noire. Il établit des parallèles entre présence avancée adaptée et présence avancée rehaussée sur le flanc est, et affirme que, couplé à la planification de défense et à la mise en place de nouvelles capacités, un renforcement de ce dispositif sur l'ensemble du flanc Est apporterait une contribution déterminante à la sécurité de l'Alliance tout entière.

12. En guise de conclusion, le général Ciucă souligne les contributions que la Roumanie apporte aux efforts de sécurité et de stabilité menés par l'OTAN dans le cadre de la coalition mondiale anti-Daech en Syrie et en Iraq et de la mission en cours en Afghanistan.

13. **Juozas Olekas** (LT) demande quelles mesures additionnelles pourraient être prises pour stabiliser la situation dans la région de la mer Noire : de nouvelles sanctions économiques, une présence militaire plus marquée de l'Alliance, un soutien accru pour l'Ukraine ? Pour M. Fifor, il faut miser sur une présence politique renforcée de l'Ukraine au sein de l'OTAN et sur le partenariat stratégique avec les États-Unis. Il ajoute que l'Alliance pourrait s'efforcer, plus généralement, d'élargir et d'approfondir sa présence sur le flanc est et insiste sur l'importance des gestes politiques et militaires de solidarité avec l'Ukraine.

14. **Madeleine Moon** (UK) rappelle les graves défis auxquels est confrontée la Roumanie dans la lutte contre les tactiques de cyberdéstabilisation et d'autres menaces hybrides, que ce soit sur son territoire ou à l'échelle de la région. Elle demande notamment si, à l'exemple de ce qui s'est passé aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne, la Roumanie a été confrontée à des campagnes de désinformation et à des ingérences électorales orchestrées depuis la Russie et, à supposer que la réponse soit affirmative, quelle tactique a été adoptée par Bucarest face à de tels agissements. M. Fifor répond qu'il pense que tous les pays de l'Alliance sont confrontés à des tentatives d'ingérence de la Russie dans leurs affaires intérieures. La Roumanie cherche aujourd'hui à développer des capacités spécifiquement destinées à contrer de telles menaces. Son pays, poursuit-il, restera très attentif à cette question.

15. **Michael R. Turner** (US) rappelle que son pays et la Roumanie entretiennent une relation bilatérale solide, comme en témoigne notamment le stationnement, à Deveselu, du premier site du système *Aegis Ashore* de défense antimissile balistique, symbole des intérêts de défense convergents des États-Unis, de l'Alliance et de la Roumanie. Il se félicite de la volonté affichée de la Roumanie d'atteindre la référence des 2 % fixée pour les dépenses de défense des pays de l'OTAN et demande ce qui pourrait encore être fait pour garantir l'efficacité de la défense antimissile balistique de l'OTAN. En guise de réponse, M. Fifor livre quelques réflexions sur la réussite du projet implanté à Deveselu. Il ajoute que la Roumanie, dans le cadre de son programme global d'amélioration de la réactivité, prévoit l'achat de sept systèmes Patriot SM et de 36 avions F-16 supplémentaires. Ces efforts, dit-il, contribueront largement à moderniser les capacités de défense de son pays. **Lord Campbell of Pittenweem** (UK) revient lui aussi sur les contributions de la Roumanie à l'OTAN, et sur sa volonté de déployer des forces. Revenant à la question de M. Turner sur les systèmes de défense aérienne, il demande en quoi consistent les moyens navals de la Roumanie, et si un remplacement ou une mise à hauteur de ces derniers sont à l'ordre du jour. M. Fifor déclare que les moyens maritimes constituent effectivement un élément clé de la dissuasion sur le flanc est de l'OTAN, et indique que son pays projette de moderniser et de renouveler ses forces navales, notamment en produisant quatre corvettes au travers d'un programme de coopération industrielle. Il ajoute que davantage de volonté politique sera nécessaire si l'on veut mener ces programmes à bien.

16. **Paul Cook** (US) revient au débat sur la réactivité en évoquant la visite qu'il a effectuée dans la région au mois d'août, à l'occasion des exercices de tir réel menés par l'OTAN en Géorgie. Tout en soulignant le professionnalisme et les compétences des forces armées roumaines, il tient à

revenir sur les problèmes logistiques propres à la région (un aspect que Jens Stoltenberg, secrétaire général de l'OTAN, évoquera d'ailleurs aussi plus tard, au cours de la session plénière). Selon lui, il est nécessaire, pour répondre à l'impératif de vitesse – facteur indispensable en cas de gestion d'une crise et de déploiement de forces dans la région –, de s'attaquer à la bureaucratie aux frontières et de rechercher une solution aux défis logistiques. M. Fifor convient qu'une réponse militaire efficace repose largement, en effet, sur la rapidité. Cela étant, l'amélioration des infrastructures suppose que la Roumanie maintienne sa croissance économique et que l'ambitieux train de mesures infrastructurelles décrété par le gouvernement puisse être mis en œuvre. M. Fifor plaide pour l'inclusion de la Roumanie dans l'espace Schengen.

17. **Joao Rebelo** (PT) souligne l'excellente relation entre le Portugal et la Roumanie et remercie le ministre d'avoir tenu compte, dans sa description du paysage de sécurité de l'OTAN, des menaces provenant du sud. Il demande ensuite si des avions et des navires russes violent l'espace aérien roumain ou les eaux territoriales du pays. Il souhaite également obtenir des éclaircissements sur l'ordre de grandeur des dépenses militaires et de défense de la Roumanie. Le ministre remercie le Portugal de son soutien. Il affirme que la Russie commet effectivement des violations de l'espace aérien roumain, lesquelles justifient d'ailleurs les missions de police du ciel menées aujourd'hui en Roumanie et plus largement dans la région. Il précise que les dépenses de défense de la Roumanie, (2 % du PIB) représentent, en 2017, quelque 3,8 milliards de dollars, dont 38 % – soit 1,4 milliard de dollars – sont affectés aux acquisitions. Les forces roumaines sont constituées de 90 000 effectifs (75 000 militaires et 15 000 civils) regroupés dans une armée de métier. **Yuri Berezha** (UA) revient sur l'attitude agressive de la Russie dans la région. Pour lui, ce comportement est emblématique de la concurrence stratégique plus vaste qui oppose aujourd'hui la Russie et l'Occident. Il demande au ministre comment interpréter l'évolution de la situation en Transnistrie, à l'heure où des troupes russes sont massées le long de la frontière avec la Roumanie. Le ministre déclare que la présence de la Russie dans cette région constitue une source de réelle préoccupation, en particulier depuis l'annexion de la Crimée. C'est pourquoi la Roumanie veut contribuer au maintien d'une posture ferme, et montrer qu'elle est prête à agir dans la partie orientale du territoire de l'Alliance. La Roumanie, ajoute-t-il encore, a l'intention de faire sienne la politique de fermeté prônée par le secrétaire général de l'OTAN, en évitant toutefois de faire monter les tensions.

18. **Mimi Kodheli** (AL) revient sur les propos qu'a tenus le ministre au sujet de la montée de la menace terroriste dans les Balkans. Elle dit ne pas partager son évaluation s'agissant de l'ampleur du problème. Il lui semble au contraire que le défi lié au terrorisme dans la région s'atténue par rapport aux années précédentes, et demande si le problème ne pourrait pas être résolu, avant tout, par une meilleure communication de l'information. M. Fifor répond que Mme Kodheli l'a probablement mal compris. Pour lui, le terrorisme constitue une menace parmi d'autres et il n'a pas voulu dire que le phénomène s'intensifiait dans les Balkans, mais que les menaces provenant du sud doivent être considérées dans leur globalité.

19. Le président Knops remercie M. Fifor et le général Ciucă pour ces exposés particulièrement éclairants et plus largement, la Roumanie pour ses contributions à l'OTAN.

## **VI. Examen du projet de rapport spécial *Afghanistan* [164 DSC 17 F] présenté par Wolfgang HELLMICH (Allemagne), rapporteur spécial**

20. La réunion reprend avec l'examen du projet de rapport spécial sur l'Afghanistan présenté par **Wolfgang Hellmich** (DE). M. Hellmich rappelle en quoi il est important, pour la commission, d'établir des bilans périodiques de l'environnement de sécurité, des réformes et des secteurs politique, civil et économique en Afghanistan. De nombreux Alliés et partenaires internationaux ont en effet beaucoup investi dans ce pays, et continuent de le faire aujourd'hui. L'intervenant revient notamment sur la participation de la Roumanie à la mission en Afghanistan – avec 587 hommes déployés, elle est aujourd'hui le 6<sup>e</sup> fournisseur de troupes – et sur l'annonce, faite récemment par Washington, de l'envoi dans ce pays de 4 000 hommes supplémentaires qui seront chargés de former les forces

nationales de défense et de sécurité (ANDSF) et les forces spéciales afghanes, ainsi que d'améliorer leur préparation au combat.

21. M. Hellmich explique que les opérations de lutte contre le terrorisme menées par les États-Unis continuent de faire reculer Daech dans le pays. Cela dit, la menace que cette organisation fait peser sur l'Afghanistan reste bien réelle, comme en témoignent plusieurs opérations à grande envergure menées avec succès par le groupe à Kaboul au cours de l'année écoulée. L'intervenant épingle également l'aggravation de la violence et l'augmentation du nombre de victimes civiles dans l'ensemble du pays entre 2016 et 2017, qui auront été les années les plus violentes depuis 2009.

22. M. Hellmich indique que le gouvernement de Kaboul se mobilise lui aussi face au regain de violence. Tandis que l'OTAN décidait de consacrer des forces à la remise sur pied des ANDSF, le président Ghani s'est engagé à renforcer les capacités de ces dernières au cours des quatre prochaines années et a annoncé le lancement d'une vaste campagne de lutte contre la corruption. L'intervenant rappelle également que le gouvernement des États-Unis et la direction de l'OTAN s'efforcent de résoudre la problématique des soldats fantômes, et prennent des mesures destinées à réduire les gaspillages et à éliminer les fraudes et les malversations. Ces mesures destinées à déraciner la corruption au sein des forces armées s'inscrivent dans le cadre d'efforts plus larges visant à combattre la corruption dans le secteur public. Enfin, M. Hellmich rappelle que les actes de violence commis par les insurgés ont des retombées concrètes sur l'économie : les investissements étrangers directs dans le secteur privé ne parviennent pas à décoller, et pourraient bien être dépassés par les investissements en provenance de la région.

23. M. Hellmich conclut son intervention en soulignant qu'il est absolument indispensable, pour éviter que l'Afghanistan ne redevienne un sanctuaire pour les groupes terroristes, de miser sur la lutte contre le terrorisme et sur les missions de sécurité et de stabilité, et que la charge inhérente à ces tâches doit être partagée entre tous les membres de l'Alliance. Cela étant, la voie à suivre est semée de difficultés liées notamment à la dynamique politique régionale et au rapatriement des millions d'Afghans ayant trouvé refuge au Pakistan et en Iran (à l'heure actuelle, 9 millions de personnes ont désespérément besoin d'aide). Avant toute chose, il importe, déclare M. Hellmich, de faire en sorte que les ANDSF disposent des matériels et du leadership nécessaires pour prévenir l'intensification de la violence dans le pays et débloquer la situation avec les talibans. De ce point de vue, la mission *Resolute Support* menée par l'OTAN et son financement sont on ne peut plus importants. S'exprimant au nom de l'Alliance, M. Hellmich, exige de solides « retours sur investissements » en Afghanistan, comme la mise sur pied d'institutions fortes et une autosuffisance plus poussée.

24. M. Hellmich annonce ensuite à la commission qu'un représentant du Parlement afghan a demandé à prendre la parole en séance. Invité à s'exprimer, **Mohammad Alam Ezedyar** (AF) fait part de la reconnaissance de son pays aux États membres de l'OTAN et à leurs partenaires, qui continuent d'épauler l'Afghanistan dans la lutte contre le terrorisme. Le terrorisme, poursuit-il, n'est pas seulement une menace compromettant directement la sécurité mais il sape également la croissance et le progrès ; c'est un défi majeur qui remet en question la paix et la sécurité mondiales. Pour M. Ezedyar, il n'y a pas d'autre alternative que de venir à bout des groupes terroristes. Mais il faut également prôner le développement durable pour tous les aspects de la vie – culture, politique, société, économie –, car celui-ci participe à l'établissement d'une société viable à long terme et d'un climat de paix en Afghanistan. M. Ezedyar préconise une coordination accrue avec les autres pays de la région, en particulier la Turquie, la Russie, les pays d'Asie centrale et l'Inde car, dit-il encore, il ne peut y avoir de victoire en Afghanistan en l'absence de coopération et de coordination entre tous les acteurs concernés.

25. Le président rappelle lui aussi combien l'OTAN s'investit dans la mission *Resolute Support* menée actuellement en Afghanistan. **Sirin Unal** (TR) se dit préoccupé par l'utilisation du terme « chef de guerre » utilisé pour décrire M. Dostrum au paragraphe 44 et de la référence, au paragraphe 71, à la zone dite « pachtoune ». Il demande également que la conclusion fasse ressortir

plus explicitement que les processus de paix, la stabilité et la sécurité en Afghanistan sont avant tout des prérogatives du peuple et du gouvernement afghan. M. Hellmich répond que les termes utilisés dans le projet de rapport sont conformes aux informations les plus récentes dont dispose la commission sur la situation intérieure du pays et qu'il compte dès lors maintenir le libellé actuel. Par contre, le texte de la conclusion devrait pouvoir être modifié. Madeleine Moon suggère quant à elle que les versions ultérieures du rapport abordent de manière plus détaillée la corruption au sein des forces de police, dans l'administration et dans le secteur social ainsi que la géopolitique de la région et les relations diplomatiques de l'Afghanistan avec ses voisins. **Lorenzo Battista** (IT) souligne l'importance du renforcement des capacités et de l'édification de l'État en Afghanistan – thématique déjà abordée par M. Ezedyar – et souhaite en savoir plus sur la stratégie à long terme pour ce pays, s'agissant notamment des niveaux de troupes nécessaires pour garantir la réussite de la mission dirigée par l'OTAN. M. Hellmich remercie Mme Moon de ses suggestions et, convenant que la situation régionale devrait effectivement être traitée de manière plus approfondie, émet également l'idée selon laquelle les efforts de l'OTAN en Afghanistan devraient être complétés par une stratégie de paix coordonnée avec la Russie, l'Inde et la Chine. Il réaffirme qu'il ne suffit pas d'appliquer une stratégie militaire pour obtenir la paix, et que les efforts dans les domaines de la diplomatie et du développement doivent s'intensifier.

26. **Khalid Pashtoon** (AF) fait état des différents progrès enregistrés sur les fronts de la sécurité et de la stabilité en Afghanistan. Il indique qu'au cours de l'année 2017, la guerre contre le terrorisme a produit des résultats jamais atteints auparavant, et que les populations sont plus nombreuses à envisager l'avenir du pays avec optimisme. D'après lui, cette situation tient à la croissance des investissements réalisés par la communauté internationale et à l'action plus efficace des forces armées et la police nationales afghanes. **Jean Charro** (FR) se félicite lui aussi de la qualité du rapport et considère, à l'instar de Madeleine Moon, que la commission devrait s'intéresser de plus près au rôle des acteurs régionaux – Pakistan, Inde et Chine, pour être précis – dans le conflit intérieur afghan. **Le projet de rapport [164 DSC 17 F] est adopté.**

**VII. Table ronde et débat sur *L'OTAN et la défense antimissile balistique* : exposé de Thomas KARAKO, chercheur principal auprès du programme pour la sécurité internationale et directeur du projet de défense antimissile du Centre d'études stratégiques internationales (CSIS), sur *L'avenir de la défense aérienne et antimissile intégrée en Europe* et examen du projet de rapport *L'OTAN et la défense antimissile balistique* [161 DSC 17 F] présenté par Joseph A. DAY (Canada)**

27. Après le déjeuner, le président accueille à nouveau les membres de la commission et présente la discussion suivante, qui sera consacrée à la défense antimissile balistique (BMD). Il indique que des exposés vont être présentés par Thomas Karako, expert du Centre d'études stratégiques internationales, ainsi que par le rapporteur de la commission, le sénateur canadien Joseph A. Day. **Thomas Karako** commence par évoquer les contributions impressionnantes de la Roumanie à l'architecture OTAN de défense aérienne et antimissile balistique. Il résume les trois grands aspects qu'il compte aborder et soumettre à l'examen des parlementaires, à savoir, premièrement, la nécessité, pour l'OTAN, de rester engagée dans la défense antimissile balistique et de maintenir le cap fixé pour les déploiements *Aegis Ashore* ; deuxièmement, étendre la portée de la BMD à la défense aérienne et antimissile intégrée (IAMD) et troisièmement, la nécessité de reconnaître que la relation problématique de l'OTAN avec Moscou est liée, entre autres, à la question des missiles russes.

28. M. Karako donne un aperçu global de l'environnement stratégique et affirme que le système international est aujourd'hui le théâtre d'une « renaissance » du secteur des missiles caractérisée par une croissance de l'offre et de la demande de systèmes de missiles à grande vitesse et à niveau élevé de précision. Cette réalité est correctement décrite dans le projet de rapport de la commission, lequel insiste par ailleurs sur l'attachement de l'OTAN à un cadre de dissuasion et de défense équilibré comprenant à la fois, conformément à la Déclaration de Varsovie, des moyens de défense

antimissile et de dissuasion nucléaire. M. Karako revient ensuite sur la menace que la Corée du Nord fait peser sur l'OTAN, reflétée par l'intensification des essais nucléaires, de missiles et d'ICBM depuis le début de l'année. Il est dès lors probable, selon lui, que les États-Unis rééquilibreront leur arsenal en privilégiant la défense antimissile du territoire américain. Mais Washington ne devrait pas, selon toute probabilité, négliger pour autant les projets de défense antimissile à l'extérieur de ses frontières, et notamment l'approche adaptative phasée pour la défense antimissile en Europe (EPAA).

29. M. Karako évoque ensuite la menace représentée par les missiles iraniens. Étant donné, dit-il, que le Plan d'action global conjoint (JCPOA) n'a, en tant que tel, pas de prise sur le développement de missiles par l'Iran, des moyens actifs supplémentaires, comme une architecture BMD efficace et flexible, vont s'avérer nécessaires pour faire contrepoids au programme iranien de missiles. Il est impératif, ajoute-t-il, que l'OTAN prenne conscience des risques de déstabilisation que font peser, sur sa posture de dissuasion et de défense, le positionnement agressif de la Russie sur le front est de l'Alliance et la multiplication des zones russes A2AD (anti-accès/déni de zone). L'OTAN doit, recommande-t-il, continuer à réaffirmer clairement la finalité de l'architecture BMD de l'Alliance et à lutter contre la désinformation propagée par la Russie.

30. En conclusion, M. Karako rappelle que l'OTAN doit redoubler d'efforts pour intégrer une défense aérienne et défense antimissile renforcées, de manière à disposer des moyens nécessaires pour mettre en échec la large gamme de menaces complexes et imbriquées posées par les missiles. Il souligne l'intérêt de dégager des synergies entre les moyens IAMD de l'OTAN, et de veiller à leur interopérabilité. Les Alliés doivent, dès à présent, assurer un suivi étroit des achats nationaux dans le domaine de la défense aérienne et antimissile balistique, de sorte que leurs matériels soient interopérables et puissent trouver leur place dans l'architecture OTAN. Il suggère également la mise sur pied d'un nouveau Centre d'excellence OTAN sur l'IAMD qui serait calqué sur le modèle des centres IAMD d'Abu Dhabi et d'Hawaï. De telles mesures contribueront, dit-il, à la mise en place de capacités IAMD plus robustes et donc, viendront renforcer la dissuasion, améliorer la stabilité et aider à la réalisation d'un certain nombre de buts stratégiques de l'Alliance dans les domaines politique, économique et militaire.

31. **Joseph A. Day** (CA) présente ensuite le projet de rapport général intitulé *L'OTAN et la défense antimissile balistique*. Il remercie la commission du vif intérêt qu'elle porte à cette question, et rappelle que ce rapport est destiné à replacer le sujet dans un contexte plus vaste, de manière à aider les parlementaires à mieux comprendre la progression et la finalité de l'architecture BMD actuelle et future de l'OTAN. Évoquant la visite effectuée par la DSC en Corée du Sud au mois de septembre, il revient sur les menaces nouvelles et en évolution que font peser les moyens nucléaires et les missiles balistiques de Pyongyang, et rappelle, une fois encore, qu'il faut se garder de sous-estimer la motivation ou les capacités du régime de Kim Jong-Un. Les derniers essais montrent que la Corée du Nord développe des systèmes indigènes de plus en plus performants, aux portées de plus en plus longues et aux systèmes de rentrée de plus en plus sophistiqués, qui sont susceptibles de menacer directement le territoire continental des États-Unis et l'Europe. Il souligne également que la technologie des missiles a considérablement progressé en Iran, et que l'arsenal de missiles balistiques de ce pays s'accroît. Ces moyens sont utilisés par le régime pour asseoir son pouvoir et menacer l'Europe. C'est pourquoi, indique M. Day, l'OTAN reste attachée au maintien d'une capacité centrale de défense collective et que cette question doit recevoir une attention accrue de la part de tous les dirigeants politiques et militaires de l'Alliance ainsi que de ses partenaires internationaux.

32. Le rapporteur décrit ensuite l'état actuel du système BMD de l'OTAN, dont la capacité opérationnelle initiale a été déclarée en juillet 2016. Il est important, souligne-t-il, que les Alliés maintiennent leur engagement et continuent de contribuer à l'architecture, non seulement pour renforcer l'efficacité du système et de son dispositif de commandement et de contrôle, mais également pour accompagner un processus de modernisation dans tous les États membres et optimiser le partage des charges. L'avenir du programme BMD de l'OTAN, le processus de

modernisation et le développement du système sont tributaires d'une intégration plus poussée des moyens européens et états-uniens de défense antimissile. Joseph A. Day souscrit aux propos de M. Karako pour qui l'OTAN doit veiller à ce que les acquisitions futures touchant à la BMD soient compatibles avec ses systèmes de connaissance de la situation aérienne et de commandement et de contrôle, lesquels, rappelle-t-il, sont absolument essentiels pour la gestion des crises futures. En cette époque où les ressources affectées aux dépenses de défense se raréfient, il est important, souligne-t-il encore, d'« acheter intelligent ».

33. Le sénateur Day souligne par ailleurs que les dirigeants de l'Alliance doivent opposer une réponse aux arguments que fait valoir la Russie à l'encontre de la BMD de l'OTAN, et rappeler notamment que cette dernière est conçue non pas pour affaiblir les capacités de dissuasion stratégiques de la Russie, mais pour mettre les moyens militaires et les populations européennes à l'abri de tout type de menace faisant intervenir des missiles balistiques. Il ressort clairement du rapport que les inquiétudes de la Russie ne sont pas fondées et que le message que Moscou s'efforce de faire passer est guidé par l'opportunisme politique et s'adresse avant tout à l'opinion russe. En conclusion, l'intervenant réaffirme que l'Alliance est fermement déterminée à protéger ses membres face aux menaces en devenir que font peser les missiles balistiques. Il conclut en encourageant les parties concernées à maintenir leurs investissements au titre du système BMD et à se tenir informés de l'évolution de la question.

34. M. Turner, membre du Congrès des États-Unis, accueille avec satisfaction ce rapport révisé, qui réfute explicitement les objections non fondées de la Russie à l'encontre de la défense antimissile de l'OTAN. Il fait part des préoccupations que lui inspire le programme d'armement nucléaire de la Russie, qui, indique-t-il, n'est peut-être pas traité de manière suffisamment approfondie dans le projet de rapport. Le dispositif de défense de Moscou est, d'après lui, conçu pour mettre en échec la dissuasion nucléaire de l'OTAN. M. Turner fait également siennes les observations du rapporteur Day sur les activités de désinformation de la Russie et insiste pour que l'OTAN empêche Moscou de parvenir à ses fins. Joseph A. Day approuve. **Raymond de Roon** (NL) demande ensuite à M. Karako quelles seront les conséquences de l'acquisition du système S-400 russe par la Turquie et comment les membres de l'OTAN devraient, selon lui, se positionner par rapport à cette question. Mme Moon s'inquiète également des incidences que peuvent avoir des achats de ce type pour l'Alliance au Moyen-Orient – elle cite notamment l'acquisition de systèmes russes de défense aérienne par l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis. M. Karako, rappelant une fois encore toute l'importance de l'interopérabilité et de l'intégration des capacités des États membres, est d'avis que ces matériels ne pourront malheureusement pas être intégrés au dispositif OTAN de défense aérienne et antimissile. Ces achats vont, selon lui, ralentir encore le développement d'une situation aérienne claire et complète dans la région. On se trouve confronté ici à des décisions à caractère politique préjudiciables au partage des informations techniques.

35. **Pierre Paul-Hus** (CA) recentre le débat sur la Corée du Nord et la menace pesant sur les membres nord-américains de l'OTAN. Il fait remarquer que son pays n'est pas totalement à l'abri de cette menace en évolution, et demande de quelles manières l'OTAN pourra contribuer à la protection du Canada, qui compte parmi ses membres. M. Day répond, comme il a été souligné dans un rapport du Sénat canadien, que le Canada doit faire cause commune avec les États-Unis pour la mise en place d'une défense antimissile efficace pour l'ensemble du territoire allié. **Jean-Charles Larssonneur** (FR) rappelle l'importance de la dissuasion nucléaire, et indique que la défense antimissile ne peut se substituer à cette dernière. M. Karako convient que la défense et la dissuasion de l'OTAN doivent reposer sur une combinaison de moyens nucléaires et conventionnels et de défense antimissile. Il souligne et répète que la défense antimissile n'a pas à faire office de monnaie d'échange dans des négociations sur la maîtrise des armements. Enfin, le rapporteur souligne que l'OTAN doit continuer à progresser sur la voie d'un système de défense antimissile flexible tourné vers l'avenir.

36. Sirin Unal revient sur l'importance de pouvoir choisir ses fournisseurs de matériels. Il déclare que certains membres de l'OTAN refusent de procéder aux transferts de technologies qui accompagnent normalement les acquisitions aux fins de la défense aérienne, obligeant des pays comme la Turquie à se tourner vers d'autres interlocuteurs à même de leur procurer les capacités répondant à leurs besoins de sécurité. Il ajoute qu'à son sens, les capacités déployées actuellement par l'OTAN en Turquie ne couvrent pas la totalité du territoire de cette dernière. Plus tard, au cours du débat, Raymond de Roon réagit à cette intervention en rappelant à la commission que les Pays-Bas ont déployé des missiles Patriot en Turquie durant deux ans, et qu'il est décevant de constater qu'en retour, celle-ci a décidé d'acheter un système de défense antimissile auprès d'un adversaire stratégique de l'OTAN. Si, dit-il, le problème tient effectivement à l'absence ou à l'insuffisance des transferts de technologies, il devrait être possible d'en discuter et de dégager une situation satisfaisante. M. Unal reconnaît que l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas ont effectivement apporté un soutien à la défense aérienne de son pays, mais ont par la suite retiré leurs systèmes. En guise de conclusion, M. Knops, président de la commission, évoque l'usure complète des systèmes Patriot néerlandais après deux années de fonctionnement en continu, et rappelle le coût élevé qu'a supporté son pays en contribuant, en vertu du principe de la solidarité prévalant au sein de l'OTAN, à la défense aérienne et antimissile de la Turquie.

37. **Yuri Belkova** (UA) fait une intervention sur le conflit qui se poursuit dans l'est de l'Ukraine, pays qui, dit-il, pourrait jouer un rôle clé en tant que partenaire de l'Alliance. M. Karako partage les préoccupations de M. Belkova face au défi que représente la Russie pour ce pays. Cette menace pourrait utilement être contrée, ajoute-t-il, à l'aide de capacités de défense aérienne à courte portée, de missiles sol-air et de moyens de lutte contre les UAV.

38. En conclusion, **Jong-Kul Lee** (KR) transmet les remerciements de son pays pour le soutien que l'OTAN, en relayant les préoccupations communes exprimées par le Canada, les États-Unis et l'Europe face à la menace, a apporté à Séoul alors que la crise des missiles et du nucléaire nord-coréens faisaient grimper la tension dans la péninsule coréenne. Tout en encourageant le dialogue avec la Corée du Nord, il demande aux pays de l'OTAN de maintenir la pression diplomatique en vue de parvenir à une résolution pacifique du problème. Pour M. Knops, la visite à Séoul a contribué à la qualité du rapport. Que se passerait-il, s'inquiète Lorenzo Batista, si un essai de missile nord-coréen ne se déroulait pas comme prévu et débouchait sur une frappe involontaire au Japon susceptible d'être vue comme une agression délibérée ? Un tel incident pourrait malencontreusement susciter une escalade. M. Day convient que la situation est grave et ajoute qu'il serait précisément très dangereux, pour cette raison, de ne pas prendre les mesures voulues pour se défendre. Rappelant des arguments déjà invoqués par le sénateur Day et M. Karako, M. Batista encourage lui aussi l'Alliance à mener un effort concerté sur la voie d'un programme commun de défense antimissile.

#### **VIII. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité intitulé *La coopération OTAN-UE après le sommet de Varsovie* [163 DSCTC 17 F] établi par Attila MESTERHAZY (Hongrie), rapporteur, et présenté par Lord Campbell (Royaume-Uni)**

39. La commission passe ensuite à l'examen du projet de rapport de la commission sur la coopération en matière de défense et de sécurité sur *La coopération OTAN-UE après le sommet de Varsovie* établi par le parlementaire hongrois Attila Mesterhazy. Lord Campbell of Pittenweem, président de la DSCTC présente le rapport en son nom. Il commence par souligner l'importance de cette question, et indique que le projet de rapport comporte un nouveau chapitre consacré au renforcement capacitaire conjoint UE-OTAN. Il signale également que des modifications ont été apportées à la conclusion, qui présente dorénavant une description plus complète des facteurs qui continuent à freiner l'approfondissement de la coopération, et que la contribution du Parlement européen a été insérée en guise d'annexe.

40. Lord Campbell of Pittenweem commence par évoquer l'intensification consécutive de la coopération UE-OTAN depuis la signature de la Déclaration de Varsovie en juillet 2016. Ce phénomène tient sans aucun doute, selon lui, à la multiplicité des défis sécuritaires auxquels l'Europe se trouve confrontée. En guise d'exemple de cette coopération, il cite l'exercice parallèle coordonné OTAN-UE 2017 qui a commencé début septembre. Basé sur des simulations de gestion de crise, cet exercice doit tester la mise en œuvre de plus d'un tiers des propositions communes. La coopération OTAN-UE reste axée, pour toute une série de raisons, sur le développement de capacités conjointes, les menaces hybrides, la cybersécurité et le terrorisme. Les exercices conjoints menés dans cette perspective se sont multipliés, tandis que de nouvelles initiatives, comme la mise sur pied d'un Centre d'excellence européen sur les menaces hybrides, ont vu le jour. En outre, le premier bilan de la coopération OTAN-UE publié en juin 2017 fait état d'améliorations dans la mise en commun des informations et du soutien logistique, et la première analyse conjointe du renseignement sur les menaces hybrides sera diffusée d'ici peu.

41. Reflet de ces efforts, le projet de rapport révisé comprend une section faisant le point sur les possibilités de coopération dans le domaine du renforcement capacitaire conjoint et les débouchés en la matière. Trois pistes s'avèrent porteuses à cet égard, à savoir le développement d'une compréhension et d'une perception commune des menaces, la coordination de la base industrielle de défense et la création de cadres institutionnels pour le commandement et le contrôle conjoints des forces aux fins des exercices et des opérations. Lord Campbell explique que les fonds, le personnel et les autres ressources institutionnelles sont également mis au service de formes nouvelles de soutien au renforcement capacitaire conjoint, et que le programme actif de renforcement capacitaire de l'Alliance est complémentaire des programmes préventifs, juridiques, financiers et de gouvernance globaux que mène l'UE pour combattre le terrorisme et les menaces de sécurité. En conclusion, Lord Campbell indique que l'absence d'un véritable budget commun de la défense à l'échelle de l'UE et des perceptions différentes de la menace continuent de ralentir les investissements et une coopération efficace en matière de défense.

42. **Ioannis Plakiotakis** (GR) confirme les progrès réalisés dans le cadre des propositions de coopération stratégique énoncées dans la déclaration conjointe. Il remet en question l'affirmation selon laquelle la question chypriote constituerait un obstacle à la coopération OTAN-UE et demande donc que ce passage du rapport soit supprimé. De même, il indique que « Berlin plus » n'a jamais été suspendu. Lord Campbell of Pittenweem répond que le rapport se contente d'énoncer des faits, et que les participants avaient la possibilité de déposer des amendements par la voie officielle. Prenant à son tour la parole, **Bob Stewart** (UK) indique que, du point de vue de son pays, tous les membres de l'UE et de l'OTAN ainsi que les partenaires pourront continuer à contribuer à la sécurité et à la défense de la zone euro-atlantique, et demande énergiquement à la commission de noter que les Britanniques soutiendront toujours l'Europe, même après avoir quitté l'Union européenne. Lord Campbell exprime son désaccord à cet égard et déclare que selon lui le Royaume-Uni aurait tout intérêt, du point de vue économique, politique et sécuritaire, à rester dans l'Union. Il lui semble par ailleurs irresponsable d'aborder les incertitudes inhérentes aux arrangements OTAN-UE aussi longtemps que l'article 50 n'aura pas pleinement produit ses effets. Enfin, **Andreas Loverdos** (GR) revient sur les questions de migration, de réfugiés, de terrorisme et de réseaux criminels dans le rapport. Il insiste sur le fait que ces quatre phénomènes ne vont pas de pair, et considère plutôt que les réseaux criminels et les terroristes tirent parti des vagues de réfugiés politiques et de migrants, raison pour laquelle l'OTAN et l'UE doivent intensifier leur coopération dans ce domaine. Lord Campbell considère quant à lui que ce paragraphe est correctement rédigé.

43. Le président clôt le débat et **le projet de rapport [163 DSCTC 17 F] est adopté.**

**IX. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur l'avenir de la sécurité et des capacités de défense *Domaine spatial et défense alliée* [162 DSCFC 17 F], présenté par Madeleine MOON (Royaume-Uni), rapporteure**

44. Le président ouvre la seconde journée de réunion de la commission de la défense et de la sécurité en invitant les participants à se pencher sur le projet de rapport de Madeleine Moon intitulé *Domaine spatial et défense alliée*. Mme Moon entame son exposé en soulignant que le sujet abordé est, par nature, intéressant quoique complexe et présente une grande importance pour l'Alliance. Les progrès réguliers des technologies spatiales facilitent, dit-elle, l'exploration et l'exploitation de l'espace. Un nombre croissant d'acteurs se lancent dans la course à l'espace, et la société ainsi que les gouvernements dépendent de plus en plus des moyens spatiaux que ce soit dans la vie de tous les jours, pour les transactions commerciales ou du point de vue de la sécurité nationale. De même, les forces armées modernes exploitent de plus en plus les possibilités offertes par l'espace aux fins de la défense et des activités militaires. Le renforcement des capacités spatiales et l'amélioration des technologies afférentes à ces dernières – dans des domaines comme les communications, l'imagerie, la navigation, les systèmes d'identification et de détection ainsi que la poursuite et la désignation d'objectifs – exercent un important effet multiplicateur sur les forces et sont déterminants pour la gestion de forces conventionnelles efficaces. L'OTAN doit donc faire en sorte, pour sauvegarder la liberté de mouvement de ses forces et leur permettre d'opérer efficacement sur terre, sur mer et dans l'espace aérien, qu'aucun acteur ne puisse perturber ses moyens et ses infrastructures basés dans l'espace. Mme Moon indique également que la présence de plus en plus affirmée de la Chine et de la Russie dans le domaine spatial entraîne un risque de concurrence stratégique, voire de confrontation directe.

45. La rapporteure fait ensuite le point sur les menaces sécuritaires et de défense liées au domaine spatial et évoque notamment, à ce titre, le développement d'armements spatiaux comme les capacités ASAT. Ces dernières font en effet peser un risque sur les moyens militaires basés dans l'espace, mais aussi sur les satellites commerciaux, en ce sens que les débris résultant de la destruction cinétique d'un satellite peuvent détruire d'autres satellites. Mme Moon énumère également différents moyens non cinétiques susceptibles de perturber le bon fonctionnement d'un satellite, comme les cyberattaques, la mystification et le brouillage. Pour ces différentes raisons, il est impératif que l'OTAN renforce la résilience de ses moyens spatiaux face aux interférences, et développe, à l'échelle de l'Alliance une approche globale visant à rationaliser les mesures prises à cette fin. Mme Moon encourage les gouvernements à envisager une actualisation du cadre président à l'établissement de normes pour le domaine spatial. En effet, ce dernier reste relativement sous-réglementé à l'heure actuelle. Les quelques régimes en place sont dépassés, et devraient mieux prendre en compte l'évolution des modes d'utilisation de l'espace et les progrès technologiques spécifiques à cet environnement.

46. La rapporteure insiste ensuite sur la nécessité de promouvoir la coopération dans l'espace. Le but, dit-elle, doit être d'empêcher la militarisation de ce domaine et de s'opposer à toute velléité d'utiliser des armes offensives dans l'espace ou depuis ce dernier. L'objectif, à terme, serait de renforcer encore la coopération dans l'espace, plutôt que de transformer celui-ci en un pôle de rivalité et de conflit. Le rapport, signale-t-elle, énumère un certain nombre de mesures que l'on pourrait prendre à l'appui d'une politique efficace pour l'espace. Enfin, Mme Moon souligne le rôle que peuvent jouer les parlementaires en prônant une défense et une dissuasion renforcée dans ce domaine.

47. La première question est posée par Bob Stewart qui demande si l'OTAN fait appel à des moyens spatiaux aux fins du renseignement militaire. En effet, il lui semble que de telles informations ont un rôle important à jouer dans la dissuasion et la défense. Mme Moon répond que l'OTAN a effectivement recours à des satellites pour recueillir les informations les plus avancées et les plus précises possible sur ses adversaires. Joao Rebelo demande des précisions sur les données présentées dans le rapport et, s'agissant plus particulièrement du problème des débris spatiaux évoqué par la rapporteure, souhaite savoir qui recherche aujourd'hui des solutions à ce problème.

La rapporteure répond que tous les acteurs intéressés collaborent à la mise au point de solutions, en s'efforçant de trouver un bon équilibre entre les coûts inhérents à l'élimination des débris et au remplacement des moyens spatiaux. Dans ce domaine également, dit-elle, il doit être possible de renforcer la coopération dans l'espace. Les observations finales sur le rapport sont formulées par M. Turner. Tout d'abord, il accueille avec satisfaction le changement de ton adopté par rapport au projet initial et met une fois encore l'accent sur l'envergure des défis liés à l'armement de l'espace. Il demande également que les auteurs veillent à respecter un meilleur équilibre dans leurs références aux initiatives spatiales menées par les différents pays ; souhaite voir disparaître toute mention de noms de dirigeants mondiaux et demande que l'on se garde de citer hors contexte l'analyse militaire des vulnérabilités spatiales présentée dans le document 2004 de l'armée de l'air des États-Unis. Mme Moon accède à la demande de M. Turner visant à supprimer du rapport le nom du président George Bush. Le président clôt la discussion et **le projet de rapport [162 DSCFC 17 F] est adopté.**

**X. Exposé, suivi d'un débat, sur *Les Femmes, le genre et l'extrémisme violent*, par Elizabeth PEARSON, chercheuse associée au RUSI et doctorante au *King's College* de Londres, et Emily WINTERBOTHAM, maître de recherche au RUSI**

48. **Elizabeth Pearson**, doctorante en études sur la conduite de la guerre au *King's College* de Londres et **Emily Winterbotham**, maître de recherche attachée au programme Sécurité nationale et résilience du RUSI (*Royal United Services Institute*), présentent à la commission un exposé sur *Les femmes, le genre et l'extrémisme violent*. Elles commencent par évoquer le cadre, le concept et les principales conclusions de l'étude qu'elles ont récemment consacrée au rôle de la dimension de genre dans la lutte contre l'extrémisme violent. Cette recherche, qui les a amenées à rencontrer des groupes représentatifs de différentes communautés dans cinq pays membres de l'OTAN (Belgique, Canada, Allemagne, Pays-Bas et Royaume-Uni), avait pour objectif de cerner les divers facteurs influant sur (ou intervenant dans) la lutte contre Daech et l'extrémisme violent. Les chercheuses remettent en question certaines généralisations sexospécifiques, qui sont trop présentes dans les politiques de lutte contre l'extrémisme violent quant au rôle traditionnellement attribué aux femmes – lesquelles sont instinctivement considérées comme des artisanes de la paix ou des mères et, en tant que telles, mieux à même de déceler les signes d'une radicalisation. Leurs conclusions remettent en question les manières d'associer les femmes musulmanes aux projets nationaux de lutte contre l'extrémisme violent. Les chercheuses indiquent par ailleurs que les initiatives internationales de lutte contre l'extrémisme violent accordent de plus en plus d'importance à l'information et à la sensibilisation à la dimension de genre en matière de prévention de la radicalisation.

49. Les deux intervenantes reviennent également sur les défis particuliers liés, dans ce contexte, à la radicalisation au nom de Daech, montrant comment cette organisation met la dimension sexospécifique au service de ses objectifs, aux fins d'amener les femmes et les jeunes filles à rejoindre le califat. Les entretiens menés au cours de l'étude leur ont appris que Daech propose aux femmes le *concept* d'un État (par opposition à un État traditionnel) où elles peuvent vivre conformément à la charia, opter pour le port de vêtements couvrants, ne pas être victimes de discrimination et exprimer leur indépendance. Pour ces raisons, les deux chercheuses encouragent les initiatives nationales de lutte contre l'extrémisme violent à accorder une plus grande place, - dans leurs politiques et leurs actions-, à la notion de libre arbitre des femmes. Mme Winterbotham explique qu'elles ont également constaté que pour les femmes, se radicaliser au nom de Daech représente une manière de s'autonomiser, et que cette évolution s'opère parfois dans le cadre d'une quête identitaire. Dans le même ordre d'idées, elles soulignent le caractère sexospécifique du recrutement, qui donne lieu à des formes différentes de radicalisation chez les femmes et chez les hommes. Dans le cas des hommes, la radicalisation s'effectue plus fréquemment dans l'espace public, tandis que les femmes sont souvent recrutées au travers de leurs réseaux de connaissances, le ciblage en ligne jouant ici un rôle particulier. Pour les deux chercheuses, il est nécessaire de bien comprendre

que les réseaux sociaux sont un véhicule privilégié de radicalisation, en particulier dans le cas des femmes.

50. Les intervenantes ajoutent que les perceptions et les réalités sexospécifiques de la radicalisation déterminent la manière dont les femmes et les hommes ont l'impression d'être perçus et traités par les pouvoirs publics, et que ce ressenti va déterminer ou limiter la contribution qu'elles ou ils penseront pouvoir apporter aux efforts de lutte contre l'extrémisme violent. Les intervenantes considèrent également que la réflexion sur la prévention de la radicalisation doit s'appuyer sur la dimension de genre, les facteurs familiaux et la religion. Les personnes rencontrées dans le cadre de l'enquête ont indiqué que l'on avait souvent tendance à disculper les femmes radicalisées au motif qu'elles auraient été trompées, manipulées, voire conditionnées. En revanche, les femmes avaient l'impression qu'on les accablait davantage du moment où leurs enfants s'étaient radicalisés. Ce sentiment, disent les intervenantes, est plus présent dans des pays comme le Royaume-Uni où prévalent des cadres et des politiques stricts de criminalisation du terrorisme. Les autres motifs traditionnels de radicalisation, comme les facteurs socio-économiques, la discrimination et l'islamophobie ont des effets différents selon qu'ils concernent les hommes ou les femmes. Toujours selon elles, il est important d'associer tant les femmes que les hommes à la prévention de la radicalisation, d'autant plus que ce processus de radicalisation est très rapide. De même, on doit tenter de mieux comprendre le rôle de la conversion religieuse dans le processus de radicalisation. D'après les intervenantes, les situations peuvent varier en fonction de la dynamique familiale et communautaire, car celle-ci va déterminer la place et le rôle de la religion dans la vie des candidats à la radicalisation. Pour conclure, Mme Pearson et Mme Winterbotham encouragent les décideurs à adopter, pour l'élaboration des politiques de lutte contre l'extrémisme violent, une approche plus pluraliste, multidimensionnelle et souple, et à ne pas voir toutes les femmes musulmanes au travers d'un prisme unique. Elles ajoutent que des études supplémentaires doivent être menées en vue de parvenir à une meilleure prise en compte des sexospécificités dans ce contexte.

51. Lord Campbell of Pittenweem souligne la qualité du travail réalisé par les chercheuses du RUSI et demande si l'évolution du concept de genre va modifier la place qu'occupe ce dernier dans la lutte contre l'extrémisme violent. Il voudrait également savoir si l'étude présentée s'est penchée sur les différentes politiques de lutte contre l'extrémisme violent mises en place dans les pays. Il lui semble troublant que des femmes se sentent autonomisées par leur adhésion à Daech alors que nombre d'entre elles vivent dans des pays où elles parviennent progressivement à obtenir et à conserver des responsabilités élevées dans les secteurs public et privé ainsi que dans la société. Mme Pearson, tout en précisant que sa collègue et elle-même n'ont pas réalisé d'évaluation des approches en vigueur dans les différents pays, reconnaît que le contexte national doit être pris en compte dans l'évaluation des politiques. S'agissant du libre arbitre et des opportunités, elle répète que les jeunes femmes rencontrées ont exprimé le souhait d'être traitées en tant qu'individus égaux et autonomes et d'avoir un emploi, mais qu'en même temps, elles se sentaient déchirées parce que leur foi ne correspondait pas à la société dans laquelle elles vivent. L'une d'entre elles, par exemple, a rapporté qu'elle ne pouvait pas faire des études de médecine parce qu'elle portait le foulard. Elle répond également à Lord Campbell of Pittenweem que la question des nouveaux concepts fluctuants de genre n'a pas été traitée dans l'étude. Mme Moon demande comment les personnes interrogées ont été sélectionnées, si les chercheuses ont envisagé différents milieux de vie (communauté, université) et quels ont été les motifs d'aliénation particuliers le plus souvent rencontrés. Elle souhaite aussi en savoir plus sur la manière dont la religion intervient dans la radicalisation des jeunes.

52. **Joachim Son-Forget** (FR) poursuit avec une autre question relative à la méthodologie utilisée, à savoir les intervenantes ont-elles travaillé avec des groupes témoins de manière à mieux rendre compte de la relation entre psychologie sociale et radicalisation (thème de l'étude) ? Par ailleurs, ont-elles comparé leurs résultats à ceux d'autres études sur le lien entre délinquance et radicalisation ? Mme Pearson répond qu'elles ont fait appel à des sentinelles communautaires pour sélectionner différents groupes de personnes à rencontrer, et que la marginalisation et l'aliénation peuvent, aux côtés d'autres facteurs, contribuer au sentiment de ne pas avoir sa place dans une

société laïque. Elle explique également comment les variables générationnelles interviennent, en plus du genre, dans l'impact de la religion sur la radicalisation. En réponse à la question de M. Son-Forget, elle indique que non, l'étude ne comportait pas de groupes témoins. Par ailleurs, il est certain que dans le cas de Daech, les jeunes hommes présentaient des caractéristiques démographiques particulières et ont été attirés par le groupe en raison de la politique de recrutement relativement ouverte pratiquée par ce dernier. Aucun filtre n'a été appliqué pour les types de personnes recrutées clandestinement, comme dans le cas de al-Qaïda. Mme Winterbotham ajoute que les recherches tiennent de plus en plus compte du rôle de la prison dans la radicalisation, en particulier dans le cas des convertis.

53. **Han ten Broeke** (NL) aurait aimé que les résultats de cette étude permettent de dégager plus de conclusions, et se dit déçu par l'absence de recommandations. Certes, l'étude a montré qu'il n'existe pas une seule façon d'envisager la lutte contre l'extrémisme violent ou de lutter contre la radicalisation et que les sexospécificités ont leur place dans ce contexte, à côté de nombreux autres facteurs. Cela étant, il lui semble que la recherche présentée ne reconnaît pas, ou pas autant qu'il le faudrait, le fait que, d'après lui, l'islam ne tolère aucunement le principe d'égalité entre hommes et femmes. Mme Pearson lui recommande de lire l'intégralité du rapport et rappelle qu'en effet, il n'existe pas, pour la lutte contre l'extrémisme violent, d'approche précise et efficace à tous égards qui puisse s'appliquer à tous les environnements. Elle ajoute que l'étude avait pour objectif d'analyser la manière dont la dimension de genre influe sur la lutte contre l'extrémisme violent, et qu'elle a permis de dégager des résultats rarement pris en compte dans la conception des politiques, d'où l'intérêt présenté par ces derniers. Mme Winterbotham ajoute que l'étude était destinée, au départ, à étudier les liens entre l'intégration et les attentats terroristes en Europe, mais reconnaît que le moment est peut-être venu de revoir le cadre utilisé.

54. Les dernières observations ont pour objet de dégager des recommandations, s'agissant notamment du cadre que pourraient adopter des études futures. **Hussein Majali** (JO) se dit favorable, pour l'avenir, à des travaux qui reposeraient sur une conception plus holistique, les intervenantes ayant évoqué de nombreuses variables importantes autres que la dimension de genre. Il indique que le programme de lutte contre l'extrémisme violent dont il s'occupe en Jordanie lui a appris que la religion pouvait être un moyen particulièrement efficace de lutter contre l'extrémisme. **Veli Yuksel** (BE) demande aux intervenantes si elles peuvent fournir des données précises, comme le nombre moyen de personnes converties par des combattants terroristes étrangers, et souhaite savoir si elles peuvent proposer des approches particulières pour prévenir la radicalisation des convertis. Il se dit favorable à l'instauration, à l'échelle européenne, d'échanges programmatiques et politiques sur les meilleures pratiques de déradicalisation. **Nordine Benkortbi** (DZ) présente la situation dans son pays et indique que les femmes algériennes participent activement à la lutte contre le terrorisme. Il est important, insiste-t-il, de dire que le terrorisme n'a ni foi, ni religion, ni nationalité. Mme Pearson indique clairement que rien dans l'étude ne laisse entendre que le problème étudié est spécifique aux femmes musulmanes. Le thème de cette recherche a été choisi en raison de l'intérêt qu'il suscite et de nombreux facteurs interviennent dans la radicalisation qui pourraient, de fait, être étudiés. Mme Winterbotham indique pour sa part que les femmes sont un des pivots des mouvements pour la paix qui, de par le monde, se mobilisent contre la radicalisation et le terrorisme. Ces mouvements proposent que l'on laisse aux femmes la possibilité de définir le rôle qu'elles peuvent et veulent jouer dans ce contexte. Les deux intervenantes soulignent la nécessité d'approfondir la recherche sur les convertis et l'enseignement religieux. Le président se joint à Han ten Broeke pour lancer un appel en faveur de recommandations de politique générale car il est vraiment nécessaire, considère-t-il, de pouvoir élaborer des politiques éclairées de lutte contre l'extrémisme violent.

**XI. Examen des amendements et vote sur le projet de résolution *Une coopération OTAN-UE plus étroite* [217 DSC 17 F] présenté par Joseph A. DAY (Canada), rapporteur général**

55. La commission reprend ses travaux avec l'examen des amendements au projet de résolution *Une coopération OTAN-UE plus étroite* [217 DSC 17 E]. Le président demande à tous les participants de se montrer coopératif, de manière à ce que l'ensemble des points de l'ordre du jour puissent être débattus avant le déjeuner. Joseph A. Day présente chaque amendement, demande à son auteur(e) de justifier, le cas échéant, les modifications proposées et en supervise le vote.

56. Un certain nombre d'amendements concernant des modifications d'ordre rédactionnel ou terminologique sont approuvées, à savoir amendement 1 (paragraphe 1 – Conkar et Unka (TR)) ; amendement 10 (par. 12b (Karagiannidis (GR))) ; amendement 12 (paragraphe 13a – Garriaud-Maylam (FR) et Larsonneur (FR)) ; et amendement 13 (paragraphe 4 – Alleslev (CA)), sur l'insertion d'un nouvel alinéa expliquant plus clairement le rôle des États non membres de l'UE dans l'Alliance transatlantique. Après quelques échanges, la commission adopte également l'amendement 14 (Manciulli (IT) et Battista (IT)), sur l'insertion, après le paragraphe 12d, d'un nouvel alinéa destiné à mieux souligner les défis provenant du sud auxquels sont confrontés les membres de l'OTAN.

57. Les amendements 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 11 ne sont pas adoptés. Les amendements 2, 4, 5, 6 et 8 visent dans tous les cas à insérer de nouveaux alinéas ou à remplacer les paragraphes existants par du texte nouveau. La plupart de ces demandes sont refusées parce que le texte proposé ne modifie pas le libellé de la résolution de manière significative et sont donc considérés comme superflus. Les autres amendements rejetés (3, 7 et 9) proposent des modifications rédactionnelles légères ; c'est notamment le cas de deux amendements (3 et 8) visant à « épurer » une référence négative à Chypre. Plusieurs participants s'opposent fermement à passer ce problème sous silence et le rapporteur est lui aussi favorable à l'idée de maintenir le texte tel quel. La commission passe ensuite au vote et **le projet de résolution [217 DSC 17 F], tel qu'amendé, est adopté.**

**XII. Examen des amendements et vote sur le projet de résolution *Appuyer les forces de défense et de sécurité nationales afghanes* [216 DSC 17 F] présenté par Joseph A. DAY (Canada), rapporteur général**

58. La commission passe au projet de résolution *Appuyer les forces de défense et de sécurité nationales afghanes* [216 DSC 17 F] qui s'inscrit dans le sillage du rapport présenté par M. Hellmich la veille. M. Day supervise l'examen des différents amendements et les votes y afférents.

59. Tous les amendements (1 à 7) examinés par la commission sont acceptés. Cinq amendements (1, 2, 3, 4 et 6) proposent la modification de certains mots ainsi que des reformulations mineures, de manière à ce que la résolution offre une description à la fois plus précise, plus complète et plus inclusive de l'évolution de la situation de sécurité en Afghanistan et de l'engagement des Alliés dans le processus de paix et de stabilité. Deux amendements ont des répercussions sur le fond. L'amendement 2 soumis par les États-Unis suggère que l'Assemblée se félicite également du relèvement du niveau des troupes d'autres pays de l'Alliance, tandis que les amendements 5 et 7 soumis par la Bulgarie et le Canada respectivement avec l'appui de nombreux pays demandent l'inclusion, à l'alinéa 13b, d'un passage supplémentaire destiné à compléter le paragraphe 10. Cet amendement est destiné à mieux faire ressortir que, de l'avis de la commission, le processus de paix en Afghanistan doit être géré par ce pays, être plus attentif à la bonne gouvernance et accorder

plus d'importance à cette dernière. **Le projet de résolution [216 DSC 17 F], tel qu'amendé, est adopté.**

### **XIII. Élection des membres des bureaux de la commission et des sous-commissions**

60. La commission reconduit les mandats de tous les membres éligibles. La commission de la défense et de la sécurité élit trois parlementaires à quatre postes à pourvoir, à savoir **Joao REBELO** (Portugal), qui devient **président de la DSCFC** ; **Andreas LOVERDOS** (Grèce), qui reprend la **vice-présidence** de la commission (occupée jusque-là par Joao Rebelo) ; et **Juozas OLEKAS** (Lituanie), qui assurera la **vice-présidence** vacante de la DSCFC et rejoint également le **Conseil interparlementaire Ukraine-OTAN (UNIC)**.

### **XIV. Présentation des activités futures de la sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité par Lord CAMPBELL OF PITTENWEEM (Royaume-Uni), président de la sous-commission**

61. Lord Campbell of Pittenweem présente les activités à venir de la sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité. Il rappelle aux participants qu'un séminaire conjoint avec le GSM se tiendra à Rome les 23 et 24 novembre. Une visite pourrait également être organisée à Naples, au cours de laquelle les membres de la sous-commission entendraient un exposé sur le pôle régional pour le sud et les défis sécuritaires complexes en train de se profiler en Méditerranée, au Moyen-Orient, en Afrique du nord et au-delà. Pour 2018, la sous-commission propose des déplacements à Prague et à Budapest. Une visite serait également envisageable plus tard dans l'année, à Londres et à Paris, au cours de laquelle seraient abordées les questions liées à la coopération OTAN-UE.

### **XV. Présentation des activités futures de la sous-commission sur l'avenir de la sécurité et des capacités de défense par Madeleine MOON (Royaume-Uni), vice-présidente de la sous-commission**

62. Madeleine Moon présente les activités futures de la sous-commission sur l'avenir des capacités de sécurité et de défense. Elle rappelle aux participants que cette année, la commission a axé ses travaux sur les développements capacitaires en Asie et en Méditerranée. Elle fait le point sur la visite particulièrement réussie effectuée en Corée du sud du 11 au 14 septembre, et rappelle la complexité des défis qui se profilent dans la péninsule coréenne. Elle annonce que la commission effectuera sa dernière visite de l'année au Maroc, du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre, et que les questions abordées à cette occasion seront la sécurité en Afrique du nord et dans la périphérie sud de la Méditerranée.

### **XVI. Divers**

63. Le président remercie Lord Campbell et Madeleine Moon d'avoir présenté le bilan des activités des sous-commissions. Il n'y a pas d'autres questions.

### **XVII. Date et lieu de la prochaine réunion**

64. Le président annonce que la prochaine réunion plénière de la commission de la défense et de la sécurité se tiendra à Washington D.C. la dernière semaine de janvier 2018. La commission se réunira à nouveau en plénière lors des réunions conjointes de février à Bruxelles. Quant à la session du printemps 2018, elle aura lieu à Varsovie (Pologne) du 25 au 28 mai 2018.

### **XVIII. Remarques de clôture**

65. Le président remercie tous les membres de la commission, les intervenants invités et les observateurs pour leur participation constructive aux débats et aux travaux de cette réunion. Il exprime également sa reconnaissance, au nom de la commission tout entière, à tout le personnel du Parlement roumain qui a œuvré au bon déroulement des réunions. Il dit aussi toute sa reconnaissance à l'équipe d'interprètes pour leur travail exceptionnel. Enfin, il remercie le secrétaire, le directeur et le coordinateur de la commission, ainsi que l'assistante de recherche et le personnel local pour leur travail. M. Knops clôt ensuite la réunion en souhaitant aux participants une excellente fin de séjour à Bucarest ainsi qu'un bon voyage de retour. La séance est levée.

---